

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Henri PONS représenté par Martine VASSAL.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy TEISSIER.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECO 008-1644/17/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'incubateur Impulse -  
Approbation d'une convention  
MET 17/2964/BM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'incubateur inter-universitaire Impulse porté par l'association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille a été créé dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il associe Aix Marseille Université, l'Université d'Avignon, le CEA, le CNRS, Centrale Marseille, l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, l'IRD et l'ONERA.

Il est soutenu financièrement par le Ministère de la Recherche, les Fonds Européens et par les collectivités locales.

Il fait partie du réseau national RETIS des acteurs de l'innovation.

L'incubateur inter-universitaire Impulse est une structure de détection et d'accompagnement aux projets de créations d'entreprises innovantes en liaison avec des laboratoires de recherche, portés par des chercheurs, des étudiants ou des entrepreneurs.

Sa mission consiste à :

- valoriser les résultats de la recherche publique française en les transformant en entreprises innovantes,
- apporter un soutien aux projets innovants issus de la recherche publique,
- favoriser la création d'entreprises et d'emplois.

38 % des projets incubés par Impulse concernent les sciences de la vie et de la santé, 37 % sont issus des sciences et technologies de l'ingénieur, 20 % des sciences et technologies de l'information et de la communication et 5 % des sciences humaines et sociales.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 24 avril 2017

L'incubateur peut affecter une aide financière de l'ordre de 30 000 à 40 000 euros sur les projets qu'il accompagne.

Parmi ces projets de création, on retrouve de belles réussites, notamment Oz Biosciences, Qualissima, Graftys, ou encore Protomed, First Light Imaging, Traxens, Novadem, Wizedge, Led's Chat, Genes'ink, IN'OYA, Terradona...

L'incubateur Impulse propose un accompagnement personnalisé avec :

- un pool d'experts au service des porteurs de projet,
- des formations à l'entrepreneuriat dédiées,
- une mise à disposition de ressources et moyens.

L'incubateur Impulse est un maillon essentiel dans la chaîne de l'innovation au sein de la Métropole d'Aix-Marseille Provence. Situé en aval des laboratoires de recherche publics, il se positionne en lien avec le dispositif Pépinières développé sur la Métropole, tant avec Grand Luminy, qu'avec Marseille Innovation sur les sciences pour l'ingénieur et le numérique, et qu'avec les pépinières innovantes du Pays d'Aix.

Depuis sa création, l'incubateur Impulse a investi plus de 11 millions d'euros dans l'accompagnement de 160 projets donnant lieu à la création de 133 entreprises innovantes pour près de 700 emplois directs et 233 millions d'euros d'investissement privé cumulé sur ces entreprises.

Durant l'année 2016, 24 projets, dont 9 nouveaux ont été accompagnés avec la création de 7 entreprises et d'une cinquantaine d'emplois directs.

En complément des animations réservées aux « incubés » (demi-journée d'information une fois par mois, réunion du club des « incubés », Impulse a pu déployer une série d'actions sur le territoire en faveur de l'émergence et de la consolidation de projets d'entreprises innovantes :

- Programme d'animations récurrentes : « Rencontres d'Impulse » avec des réunions sur la valorisation à la protection de l'innovation, les dispositifs de soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes
- Journée portes ouvertes « Sciences et créations d'entreprises » au Technopôle de Château-Gombert qui rassemble entreprises et acteurs de l'écosystème
- Participation aux salons et colloques professionnels
- Participation aux assemblées des pôles de compétitivité partenaires
- Participation aux comités de sélection du Fonds d'Innovation Marseille-Provence (dispositif de soutien aux entreprises innovantes du Conseil de Territoire Marseille-Provence)
- Participation aux comités de sélection du Dispositif d'Amorçage de Provence (dispositif de soutien aux entreprises innovantes du Conseil de Territoire du Pays d'Aix)
- Prescription de concours visant les entreprises innovantes en région et préparation de la présentation des entreprises accompagnées

En 2017, le coeur de métier de l'incubateur restera :

- La poursuite de l'accompagnement des projets intégrés en 2015 et 2016,
- L'affectation d'une aide financière pour les projets qu'il accompagne,
- L'intégration d'une dizaine de nouveaux projets au programme d'incubation,
- L'adossement aux pépinières du territoire pour le développement des projets incubés,
- L'a sensibilisation et l'information auprès des universités et établissement de recherche,
- La sensibilisation, formation et information auprès des porteurs de projet.
- La sensibilisation et l'information auprès d'un large public

Le partenariat avec les pôles de compétitivité, les pépinières et la SATT Sud Est reste un axe majeur afin de mutualiser leurs solutions d'accompagnement complémentaires, leur sourcing, et faire bénéficier les entreprises et les projets incubés d'une meilleure ouverture à l'international et à la collaboration technologique et commerciale.

Par ailleurs, les actions d'animation de l'année 2016 seront reconduites, et l'intégration d'une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises et de leur accompagnement est prévue.

Le budget prévisionnel de l'incubateur Impulse pour 2017 s'élève à 690 000 euros.

Pour ces actions spécifiques au titre de la valorisation de la recherche publique et de sa transformation en projet d'entreprise, l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille sollicite le soutien financier de la Métropole d'Aix-Marseille Provence, à hauteur de 55 000 euros (35 000 euros en 2016) représentant 7,97 % du budget prévisionnel 2017 de 690 000 euros, en augmentation comparé au montant des subventions 2016. L'augmentation de la subvention se justifie par la capacité de l'incubateur à transformer des projets de la recherche publique en entreprises et par la priorité accordée par la Métropole à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et à l'innovation.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 30 000 euros seront pris en charge sur le Budget Principal Métropolitain 2017 du Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1), en augmentation de 15 000 euros comparé au montant alloué en 2016. La dépense en résultant sera imputée sur la sous-politique B360 chapitre 65 – nature 6574 – fonction 67 qui présente les disponibilités nécessaires.

- 25 000 euros seront pris en charge sur l'Etat Spécial du Territoire 2017 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2), en augmentation de 25% comparé au montant alloué en 2016. La dépense en résultant sera imputée sur l'état spécial du territoire, sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 mars 2017 ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 29 mars 2017.

#### **Ouï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- L'intérêt de l'action de l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille pour la valorisation entrepreneuriale de la recherche universitaire.

#### **Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 55 000 euros à l'incubateur IMPULSE porté par l'Association de préfiguration de l'incubateur inter-universitaire de l'académie d'Aix-Marseille. Celle-ci est prise en charge à hauteur de 30 000 euros par le Conseil de Territoire Marseille Provence (CT1) et à hauteur de 25 000 euros par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée au présent rapport.

**Article 3 :**

Les crédits se décomposent comme suit :

- 30 000 euros sont pris en charge par l'Etat spécial du Territoire de Marseille Provence – Sous-Politique B360 – Chapitre 65 - Nature 6574 – Fonction 67.

- 25 000 euros sont pris en charge par l'Etat Spécial du Territoire 2017 du Pays d'Aix sur la ligne 3A/61/6574.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique et Innovation  
technologique

Gérard BRAMOULLÉ